



# Programme et Équipement Prioritaire de Recherche Programme en psychiatrie de précision

## Appel à projets 2026

### Partenariats innovants – développement précoce

L'appel à projet est ouvert jusqu'au

**15 septembre 2026**

Adresse de contact :

[aap@pepr-propsy.fr](mailto:aap@pepr-propsy.fr)

**APPEL À PROJETS**  
Ouverture de l'appel :  
**19 juin 2026**

# Préambule

Les maladies psychiatriques touchent une proportion importante de la population et représentent un défi majeur pour les systèmes de santé. Leur prise en charge repose encore largement sur des approches diagnostiques et thérapeutiques qui peinent à prendre en compte l'hétérogénéité des troubles et des parcours des patients. Le développement d'une psychiatrie de précision, intégrant les avancées de la recherche en neurosciences, en génomique, en intelligence artificielle et en biomédecine, constitue un enjeu crucial pour améliorer la prévention, le diagnostic et le traitement des troubles psychiatriques.

Dans ce contexte, le Programme et Équipement Prioritaire de Recherche (PEPR) PROPSY, financé par France 2030, a pour ambition d'accélérer l'innovation en psychiatrie et de structurer une filière biomédicale française dédiée à la santé mentale. Ce programme soutient notamment la formation des jeunes chercheurs à travers des contrats doctoraux ciblés sur les thématiques de la psychiatrie de précision.

Le PEPR PROPSY prévoit de soutenir, dans le cadre du présent appel, 5 à 10 projets ou actions à fort potentiel d'innovation en psychiatrie de précision, relevant de trois typologies complémentaires : prématuration, innovations pédagogiques et quatrièmes années de thèse à potentiel de valorisation ou de transfert.

## Clôture de l'appel à candidatures

Les éléments du dossier de soumission doivent être déposés sous forme électronique, impérativement avant le :

**20 juillet 2026 à 23h59 (heure de Paris) pour les 4<sup>e</sup> années de thèse**

**15 septembre 2026 à 23h59 (heure de Paris) pour les projets de typologies 1 et 2**

Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document et les instructions disponibles sur le site de soumission des dossiers :

<https://appels.programmesstrategiques.inserm.fr>

## Contacts

**Chargée de mission appels à projets PEPR PROPSY : Eugénie Favelier**

Pour toute question : [aap@pepr-propsy.fr](mailto:aap@pepr-propsy.fr)

## 1) Contexte et objectifs de l'appel à projets

Le **Programme et Équipement Prioritaire de Recherche (PEPR) PROPSY** est un programme national lancé en 2022, financé dans le cadre du plan **France 2030**. Il est piloté par l'**Inserm** et le **CNRS** avec le soutien de la **Fondation FondaMental**. Il vise à transformer la prise en charge de 5 troubles invalidants : les troubles bipolaires, les dépressions résistantes, les schizophrénies, les troubles du spectre de l'autisme et les premiers épisodes psychotiques. Ces troubles représentent un défi majeur de santé publique en raison de leur forte prévalence, de leur impact psychosocial et de leur coût économique. Elles figurent parmi les principales causes d'invalidité et réduisent l'espérance de vie de 15 à 20 ans en raison des comorbidités somatiques et des risques de suicide.

### Objectifs stratégiques du PEPR PROPSY :

- **Affiner la caractérisation** des maladies psychiatriques pour identifier des formes homogènes
- **Identifier de nouveaux biomarqueurs (cognitifs, sanguins, imagerie cérébrale, électrophysiologiques, digitaux...)** de stratification ou de prédiction et de nouvelles cibles thérapeutiques.
- **Développer des stratégies thérapeutiques innovantes** pour des sous-groupes de patients homogènes, identifiés par des biomarqueurs objectifs
- **Structurer une filière biomédicale en santé mentale**, favorisant les collaborations entre recherche publique, industrie pharmaceutique, technologies médicales et numérique.
- **Renforcer la formation et l'attractivité** des métiers liés à la psychiatrie et à la recherche en santé mentale.

Le PEPR PROPSY s'appuie sur une approche interdisciplinaire combinant **génomique, imagerie cérébrale, neurosciences computationnelles et intelligence artificielle**. Il intègre des bases de données existantes et met en place des cohortes de grande taille, multimodale notamment **French Minds**, afin d'identifier des marqueurs diagnostiques et pronostiques et d'optimiser les prises en charge.

Dans cette dynamique, cet appel à projets financera entre **5 et 10 projets de prématuration** s'inscrivant dans les priorités du PEPR PROPSY. L'objectif de cet appel est de soutenir et d'accompagner le développement de projets émergents de TRL 2 à TRL 3, à fort potentiel d'innovation, technologique ou d'usage ; en permettant également d'optimiser le continuum de financement et d'accompagnement entre la recherche et sa valorisation. Cet appel à projets pourra également financer des projets ou actions ne rentrant pas dans le périmètre classique de la valorisation ou des échelles

TRL. Dans le prolongement de cet appel, un autre appel à projets opéré par l'ANR permettra de financer des projets de maturation à TRL plus élevé (supérieur à 3) afin d'assurer la continuité des projets financés dans le cadre de cet appel ou du PEPR PROPSY

## 2) Thématiques de l'appel et projets attendus

Cet appel à projets de prématuration vise à financer ou cofinancer des projets présentant un caractère innovant, ayant un potentiel de différenciation et de valorisation ainsi qu'un impact économique et sociétal, tout en s'inscrivant dans les axes prioritaires du PEPR PROPSY. Les projets soumis devront s'appuyer sur des résultats, acquis ou éléments préexistants suffisamment documentés pour justifier une étape de développement précoce.

**L'existence de co-financement est à indiquer dans le dossier projet et sera évalué positivement.**

Les projets pourront s'inscrire dans l'une ou plusieurs des typologies de projets suivantes :

### I. Typologie 1 : développement de solutions innovantes au service de la psychiatrie de précision

L'objectif est de financer ou de co-financer des **projets de prématuration dans le champ de la psychiatrie de précision** ayant pour but le développement de :

- Stratégies diagnostiques (stratification pronostique ou prédiction) ou développement d'un endpoint pour les essais cliniques,
- et/ou de stratégies ou produits thérapeutiques (dispositifs médicaux, médicaments) destinés à des sous-groupes homogènes de patients et/ou ciblés sur des mécanismes étiologiques
- Solutions numériques ou thérapies digitales ciblées
- Solutions innovantes pour améliorer le parcours et l'organisation des soins

Les projets pourront proposer des expérimentations en conditions réelles. La co-construction du projet avec des usagers et des professionnels est à privilégier. Notamment, une analyse de l'acceptabilité par les différentes parties prenantes et des usages est encouragée afin de dé-risquer l'innovation en amont d'un transfert vers le marché.

Le budget envisagé est de **160 000€ maximum par projet** (frais de gestion inclus). 1 à 3 projets répondant à cette thématique pourront être financés. La durée maximum des projets est de **18 mois**.

### II. Typologie 2 : innovations pédagogiques en psychiatrie de précision

L'objectif est de financer ou cofinancer des **initiatives pédagogiques innovantes** appliquées à la psychiatrie de précision. Ces projets devront viser à soutenir le développement et l'expérimentation de nouvelles approches éducatives permettant de mieux former les professionnels de santé notamment en soins primaires, chercheurs, décideurs publics et étudiants aux enjeux et problématiques de la psychiatrie de précision, aux déploiements des connaissances émergentes et au développement de la littérature en santé mentale. Les propositions pourront porter sur la conception de dispositifs pédagogiques innovants favorisant l'interdisciplinarité, l'apprentissage expérientiel et l'appropriation des avancées scientifiques récentes.

Le budget envisagé sous cette thématique est de **60 000€ maximum par projet** (frais de gestion inclus). 1 à 3 projets répondant à cette thématique pourront être financés. La durée maximum des projets est de **18 mois**.

### **III. Typologie 3 : quatrième année de thèse**

Dans le cadre de cet appel à projets, le financement ou cofinancement des **quatrième années de thèse avec un fort potentiel innovant en psychiatrie de précision est possible**. Il s'agit de soutenir des doctorants dont les travaux présentent un fort potentiel scientifique et translationnel, nécessitant un prolongement pour être pleinement valorisés. Les demandes devront démontrer la pertinence de cette année supplémentaire au regard de l'état d'avancement du projet, des résultats déjà obtenus et des perspectives de finalisation, de valorisation ou de transfert (publications, innovations, applications cliniques).

Le budget envisagé sous cette thématique est de **50 000€ maximum par projet** (frais de gestion inclus). 1 à 4 projets répondant à cette thématique pourront être financés. La durée maximum des projets est de **12 mois**.

**Les projets de quatrième année de thèse devront être déposés avant le 20 juillet 2026 au plus tard. L'appel restera ouvert pour les autres projets, mais toute candidature reçue après le 20 juillet 2026 pour une quatrième année de thèse ne sera pas éligible.**

## **3) Critères d'éligibilité et de sélection**

### **3.1. Éligibilité**

Les **critères d'éligibilité** sont les suivants :

- Cet appel à projets est ouvert à tous les doctorants et post-doctorants supervisés par un statutaire, les chercheurs, enseignants-chercheurs, cliniciens et équipes de recherche, implantés sur le territoire français.
- Seuls les partenaires académiques français seront éligibles au financement dans le cadre de cet appel à projets.
- Les projets soumis devront s'appuyer sur des résultats, acquis ou éléments préexistants suffisamment documentés pour justifier une étape de développement précoce. Selon la typologie concernée, il pourra s'agir de

résultats expérimentaux, de données préliminaires, d'une technologie, d'un savoir-faire, d'une méthodologie, d'un prototype, d'un contenu pédagogique, d'un besoin d'usage documenté ou de travaux de thèse déjà avancés. **L'appel n'a pas vocation à financer des projets exploratoires sans base préalable**, mais à soutenir la consolidation, le dérisquage, l'expérimentation ou la valorisation de résultats ou dispositifs déjà amorcés.

- L'appel vise à favoriser l'émergence de résultats de projets de recherche visant un transfert vers les entreprises, le monde socio-économique et/ou la société. Les partenaires industriels, startups ou grands groupes, français comme internationaux, peuvent contribuer sur ressources propres. Il est entendu que les résultats ne sont pas encore transférés au partenaire industriel éventuel (pas de licence préexistante).
- Les projets doivent présenter un caractère innovant, ayant un potentiel de différenciation et de valorisation ainsi qu'un impact en termes de développement économique et sociétal.
- Les résultats de travaux de recherche doivent montrer que la recherche est aboutie et que la technologie, le savoir-faire ou la méthodologie sont bien décrits et que le projet proposé vise à un transfert ou une valorisation.
- Tout financement déjà obtenu en lien avec les thématiques couvertes par le projet soumis dans le cadre du présent appel doit être déclaré et décrit de manière explicite, afin de démontrer la complémentarité des financements et d'éviter tout double financement.

## 3.2. Critères d'évaluation

Les projets seront évalués sur la base du potentiel d'innovation, des premiers résultats obtenus (TRL 2), de leur adéquation aux priorités scientifiques du PEPR PROPSY et de la pertinence du plan de développement proposé (allant à TRL 3).

Seront notamment appréciés la qualité, la robustesse et la maturité des acquis sur lesquels repose le projet, ainsi que la pertinence de l'étape proposée au regard de ces acquis. Le comité évaluera en particulier la capacité du projet à transformer des résultats ou éléments déjà disponibles en preuve de concept, prototype, méthodologie consolidée, dispositif pédagogique expérimenté, stratégie de transfert ou livrable directement mobilisable par les acteurs de la recherche, du soin, de la formation ou de l'innovation en psychiatrie de précision.

Le potentiel de transfert vers le monde socio-économique, médical et/ou la société, et l'impact global de l'innovation en psychiatrie de précision seront particulièrement évalués.

**L'existence de co-financement, industriel ou autre, est à indiquer dans le dossier projet et sera évalué positivement.**

### 3.3 Processus de sélection

Les candidatures devront être soumises en anglais via la plateforme en ligne : <https://appels.programmesstrategiques.inserm.fr>.

Les candidats devront présenter leur projet détaillé en suivant la trame de la plateforme, et seront évalués sur le potentiel innovant et de transfert, l'excellence scientifique et la pertinence du projet, s'inscrivant dans l'une des trois thématiques citées auparavant.

Les candidats seront sélectionnés par un comité d'experts spécialisés dans la thématique du projet.

Les projets évalués positivement mais non retenus pour financement pourront obtenir un **courrier de recommandation** du jury et pourront bénéficier d'un accompagnement pour l'identification et le dépôt du projet à de nouvelles opportunités de financement.

### 3.4 Financement et durée du projet

Les projets de prématuration se dérouleront sur une durée de :

- 18 mois maximum pour les projets s'inscrivant dans les typologies 1 et 2
- 12 mois maximum pour les projets de typologie 3 (4<sup>ème</sup> année de thèse)

Chaque projet bénéficiera d'un budget compris **entre 30 000€ et 160 000€** incluant un maximum de 18% de frais de gestion :

- 160 000€ maximum pour les projets s'inscrivant dans la typologie 1
- 60 000€ maximum pour les projets s'inscrivant dans la typologie 2
- 50 000€ maximum pour les projets de 4<sup>ème</sup> année de thèse

Les fonds pourront être utilisés pour des frais de personnel, de fonctionnement et d'équipements.

### 3.5 Engagement des lauréats

#### Publications et dissémination

Les travaux de recherche issus des projets financés devront être publiés en accès ouvert, conformément aux politiques de science ouverte du PEPR PROPSY, **en tenant compte des contraintes, temporelles notamment, d'une éventuelle propriété intellectuelle.**

#### Participation aux activités du PEPR PROPSY

Les lauréats devront participer aux séminaires et événements organisés dans le cadre du programme.

### **Priorité aux actions PROPSY-EDU**

Les lauréats bénéficieront en priorité des actions mises en place dans le cadre du programme **PROPSY-EDU**, dédié à la formation et au développement de carrière en psychiatrie de précision ([PROPSY-EDU](#)).

### **Suivi du projet**

Les lauréats devront fournir un rapport annuel présentant à la fois l'avancement des travaux, les résultats obtenus ainsi que l'utilisation des financements alloués.

## **3.6 Science ouverte et protection des résultats**

Les projets financés devront s'inscrire dans les principes de la science ouverte, en particulier pour l'accès aux publications scientifiques et la gestion des données selon les principes FAIR. Toutefois, lorsque les travaux s'inscrivent dans une logique de prématuration, de maturation, de preuve de concept ou de valorisation, cette exigence devra être articulée avec les impératifs de protection des résultats, de confidentialité, de respect des embargos, de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles et, le cas échéant, de secret industriel ou contractuel.

Ainsi, les résultats, données, codes, méthodes, prototypes ou savoir-faire issus des projets devront être rendus ouverts autant que possible, mais fermés autant que nécessaire, afin de ne pas compromettre leur protection, leur brevetabilité, leur exploitation future, les droits des partenaires ou les obligations réglementaires applicables. Toute communication scientifique, dépôt en archive ouverte, mise à disposition de données ou diffusion publique devra être compatible avec la stratégie de valorisation du projet et, le cas échéant, faire l'objet d'une validation préalable par les structures compétentes en matière de valorisation, de propriété intellectuelle et de protection des données.

Par ailleurs, toutes les publications scientifiques issues de projets financés dans le cadre des PEPR, seront rendues disponibles en libre accès sous la licence Creative Commons CC-BY ou équivalente, en utilisant l'une des trois voies suivantes :

- Publication dans une revue nativement en libre accès.
- Publication dans une revue par abonnement faisant partie d'un accord dit transformant ou journal transformatif<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Définition d'accord dit [transformant](https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/) ou [journal transformatif](https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/) : <https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/>

- Publication dans une revue à abonnement. La version éditeur ou le manuscrit accepté pour publication sera déposé dans l'archive ouverte HAL par les auteurs sous une licence CC- BY en mettant en œuvre la Stratégie de non-cession des droits (SNCD), selon les modalités indiquées dans les conditions particulières de la décision ou contrat de financement.

## 4) Modalités de soumission

Les dossiers projet devront être rédigés en **anglais**.

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel à candidatures dont la date et l'heure sont indiquées page 3.

Le dossier devra être déposé sur le site de candidature mentionné page 3.

Les trames des documents scientifiques et financiers sont accessibles à partir de la page web de publication du présent appel à candidatures (voir adresse page 3).

Le document financier devra être transmis au **format Excel**.

**Toute candidature ne respectant pas les modalités de soumission sera considérée comme inéligible et ne sera pas évaluée.**

---

**Contact : [aap@pepr-propsy.fr](mailto:aap@pepr-propsy.fr)**

**Chargée de mission appels à projets PEPR PROPSY : Eugénie Favelier**